

MAIRIE DE DOISSAT 24170

CONSEIL MUNICIPAL Compte Rendu de la Séance du 20 Novembre 2021

Ouverture de la séance à 17h04

Présents : Jean-Marie GILET, Bruno LALLIER, Francis RINGENBACH, Michael BOULARD, Alain WINGDICH, Frédéric LASSIGNARDIE, Lionel BOISSY, Robert DAURIAT, Claudine PISKO, Stéphane LACOSTE.

Excusé : - Michel DUMAS a donné procuration à Lionel BOISSY

M. Stéphane LACOSTE est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Monsieur Le Maire demande l'approbation du Conseil pour rajouter deux délibérations à l'ordre du jour

- Délibération pour l'adhésion au pôle santé professionnelle et préventive du CDG24
- Délibération autorisant Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% avant l'adoption du budget primitif 2022.

Approbation à l'unanimité

1- Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 09 Octobre 2021

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

2- Délibération Zéro artificialisation nette des sols

Suite au courrier de l'Union des Maires de Dordogne (en annexe), le Conseil

- Vote à l'unanimité cette délibération.

3- Délibération chemin de randonnée

Cette délibération permettra l'inscription du chemin de randonnée partant de la Place des Fêtes à la Route des Vergnes (1370m) au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

- Délibération votée à l'unanimité

4- Délibération pour l'adhésion au pôle santé et sécurité au travail du CDG24

Ce renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2024, qui gère toutes les problématiques maladie, accident et mal être au travail au sein des collectivités adhérentes.

- Délibération votée à l'unanimité

MAIRIE DE DOISSAT

24170

5- Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% avant l'adoption du budget primitif 2022

- Délibération votée à l'unanimité

6- Fêtes de Noël 2021

Le taux d'incidence de transmission du Covid 19 ne cessant de croître, et les conditions sanitaires actuelles en place contraignent le Conseil Municipal à prendre malheureusement la décision à l'unanimité d'annuler cette année encore le repas de Noël offert par la commune ainsi que l'après-midi festive avec goûter organisée par le Comité des Fêtes.

Néanmoins un coffret gourmand spécial fêtes de Noël et de fin d'année sera offert par la commune et distribué à chaque habitant à partir du 18 décembre 2021.

De son côté, le Président et Vice-Président du Comité des Fêtes, Michael BOULARD et Lionel BOISSY, précisent que des cadeaux de Noël seront remis comme chaque année aux plus jeunes enfants et qu'une décoration spéciale Noël sera réalisée le 11/12 sur la place des Fêtes.

7- Points Commissions Communales et Intercommunales

✓ Transport Scolaire (Lionel BOISSY)

- Problème pour faire respecter le port du masque et le port du gilet jaune de sécurité par certains élèves.
- Problème de gestion des inscriptions Internet et papier, regroupées dans un fichier unique (gestion par le Conseil Régional).
- Le nombre de ligne de car de ramassage scolaire risque d'être réduit et le trajet rallongé par manque de chauffeur de car.

✓ Point voirie (Jean-Marie GILET)

- Pas de réunion voirie depuis le départ du responsable de la voirie de la CCVDFB, son remplaçant venant d'arriver à temps partiel pour l'instant.
- Fin du fauchage par la Sté PECAL qui a effectué un travail de qualité important
- Le changement du bardage et de la toiture de l'abri d'élèves réalisés entièrement par des membres du Conseil Municipal à Pont de L'Estang est terminé
- La Croix d'Empié est en cours de restauration par Robert DAURIAT
- Les travaux de réfection des chemins blancs ont été réalisés par la CCVDFB
- Pour faire le point et apporter les précisions nécessaires sur le projet de piste forestière DFCI devant desservir les communes de Doissat et de Saint-Laurent-La-Vallée, les intervenants, Maires, Adjoint, Vice-Président du SMO pour le secteur de la CCVDFB et l'animateur du SMO DFCI24 doivent se rencontrer le 03/12.

✓ Réunion Pack Energie du SDE24 (Bruno LALLIER, Stéphane LACOSTE)

Cette réunion avait pour but de présenter les divers diagnostics énergétiques pouvant être réalisés par le SDE24 pour l'éclairage public et les bâtiments communaux.

✓ Conseil d'École (Bruno LALLIER)

1^{er} Conseil d'école de l'année scolaire 2021-2022 réunissant les maires des 5 communes impliquées dans la gestion de l'école (RPI Saint-Laurent-La-Vallée, Grives, Doissat, Saint-

MAIRIE DE DOISSAT

24170

Pompon et Campagnac), les délégués de parents d'élèves, la directrice, les enseignants et les employés.

De nombreux sujets ont été abordés dont le protocole sanitaire, la cantine, la sécurité, la présentation des comptes de la coopérative scolaire, les effectifs actuels et à venir (grand sujet d'inquiétude) et le point sur le projet d'école.

✓ Recette Bleuets du 11 Novembre (Michael BOULARD)

La collecte a rapporté la somme de 39€ qui sera reversée à l'association des bleuets de France

✓ Fleurissement du Bourg et des Croix (Claudine PISKO)

Il a été réalisé avec de nouvelles plantations normalement parfaitement adaptées à la période hivernale

✓ Divers

- Rappel sur les réunions publiques dans le cadre du PADD (PLUI) qui se tiendront le 26/11 à Belvès et le 30/11 à Saint-Cyprien.
- ENEDIS nous informe d'une coupure d'électricité devant toucher tout ou partie du territoire de la commune le 15/12 entre 08h30 et 13h30. ENEDIS doit envoyer un courrier aux usagers impactés.
- Le Comité des Fêtes va organiser entre le 1^{er} et le 15 décembre un concours devant désigner la/les plus belles boîtes aux lettres décorées.
- La société DEFIBRIL MATECIR offre à la commune des licences de formation en ligne sur l'utilisation du défibrillateur, le massage cardiaque, l'hémorragie, l'étouffement, l'inconscience, les malaises, les traumatismes, les brûlures, les plaies graves et une information COVID-19. Se rapprocher de la mairie pour demander la procédure à suivre pour accéder à ces modules de formation à distance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 18h44

Mairie de Doissat

Objet: UDM24 Loi Climat et Résilience Modèle Délibération
Pièces jointes: Délibération Zéro Artificialisation des sols.docx
Importance: Haute

De : Contact UDM24
Envoyé : lundi 8 novembre 2021 09:26
Objet : UDM24 Loi Climat et Résilience Modèle Délibération

Madame le Maire, Monsieur le Maire, cher(e) collègue,

Le volet urbanisme de la récente loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 a introduit la notion de zéro artificialisation des sols agricoles, naturels et forestiers à l'horizon 2050 avec une démarche de réduction de moitié de l'artificialisation de ces sols sur les dix prochaines en comparaison de la décennie précédente.

Alors que pour la plupart de nos communes, les PLUi approuvés ou en phase de l'être à l'échelle de chaque EPCI ont consacré une réduction drastique (en moyenne 50%) des terrains à urbaniser, les dispositions de cette loi et surtout l'application verticale et uniforme, voire rigoriste qui risque d'en être faite aura pour conséquence d'obérer toutes possibilités de développement pour nos territoires ruraux.

Face à ce danger réel de sanctuarisation de nos territoires, il nous faut « jouer collectif » et nous mobiliser pour alerter les pouvoirs publics et leur rappeler que, si nous sommes toutes et tous largement sensibilisés à la nécessité d'une préservation environnementale raisonnée, nous n'entendons pas finir comme une simple zone de respiration entre deux métropoles.

C'est le but de la délibération qui vous est adressée ce jour et que nous vous demandons de faire adopter par votre conseil municipal.

Grâce à « l'Union de tous les maires » de Dordogne, et peut-être également de nos collègues maires des autres départements néo-aquitains que nous allons prochainement contacter à ce sujet, nous serons ensuite en mesure de réclamer une application différenciée des dispositions de la loi qui prenne en compte notre réalité rurale et de formuler des propositions concrètes au représentant de l'État, que nous ferons également remonter à notre instance nationale, l'Association des Maires de France.

Chers collègues, au-delà de la contestation de telle ou telle disposition d'une loi, vous aurez compris que nous, élus du conseil d'administration de l'Union des Maires, considérons qu'il s'agit là d'une question essentielle pour la survie de nos territoires ruraux.

Merci par avance pour votre soutien ainsi que celui de vos collègues, élus municipaux.

Le Président

Bruno LAMONERIE

Le 1^{er} Vice-Président

Thierry BOIDÉ